



Rupture conv. ou licenciement

Par lysiane

bonjour,

Mon fils a été embauché le 8 juin avec une période d'essai de 2 mois. Il a travaillé jusqu'au 31 juillet. En août, la sté était en congés donc pas de travail. Fiche de paie d'août : 0 ?.

Il avait proposé puisque pas de nouvelles de l'employeur au sujet de son contrat, une rupture conventionnelle.

Ce n'est que semaine dernière qu'il a reçu un mail lui proposant de signer (en anti datant soit le 16.09.21) et le plan avec

- date de rétractation : 1er octobre

- date de fin contrat : 25 octobre

Sur la rupture, il est mentionné une rémunération brute de 2194.24 ? pour le mois d'août (alors que la fiche de paie mentionne Zéro)

- prime de rupture de 210 ?

Que doit-il faire ?

Je me permets d'insister sur l'urgence (pardonnez moi !) mais il est perdu et je ne suis pas qualifiée pour le diriger.

Merci par avance pour votre aide

Par ESP

Bonjour

La CDI était-il signé? Car en période d'essai, on ne parle pas de rupture conventionnelle...

Je pense qu'il faut prendre contact avec un conseiller syndical ou un conseiller du salarié,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857[/url]